

BRUPASS 1 VOYAGE / 10 VOYAGES / 1 JOUR BRUPASS XL 1 VOYAGE / 10 VOYAGES

Titre de transport unique pour les transports en commun dans et autour de Bruxelles-Capitale

Réduction : prix forfaitaire dans et autour de la Zone* Bruxelles

© 2^e classe

OU L'UTILISER ?

Brupass

- SNCB : à Bruxelles, entre toutes les gares* ou points d'arrêts* appartenant à la Zone* Bruxelles.
- STIB/De Lijn/TEC dans l'aire de validité Brupass de la société concernée. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, www.letec.be)

Brupass XL

- SNCB : entre toutes les gares* ou points d'arrêt* appartenant à la Zone* Bruxelles ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik.
- STIB/De Lijn/TEC : Dans l'aire de validité Brupass XL de la société concernée. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, www.letec.be)

Attention : La gare de Brussels Airport-Zaventem n'est pas intégrée dans l'aire de validité du Brupass (XL).

POUR QUI ?

Pour tout public.

OU L'ACHETER ?

- Automates et guichets SNCB : tous les tickets Brupass (XL)
- App SNCB : Brupass (XL) 1 voyage ou 10 voyages
- Canaux de vente STIB / TEC / DE LIJN : informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, www.letec.be).

SUR QUEL SUPPORT ?

- **Brupass (XL) acheté aux automates et guichets SNCB :**
Il est chargé sur une Carte MoBIB* personnalisée ou basic (= non personnalisée ; uniquement vendu chez TEC et STIB).

Munissez-vous donc de votre Carte MoBIB* personnelle si vous en possédez déjà une.

Si vous n'êtes pas encore en possession d'une Carte MoBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle au guichet, sur présentation d'une pièce d'identité* valable et moyennant paiement du droit de confection*.

Vous pouvez également utiliser une carte MoBIB* émise par TEC, STIB ou De Lijn, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Vous avez également la possibilité d'enregistrer une carte MoBIB*

émise par la STIB sur le site internet de la SNCB (www.sncb.be), via votre compte My SNCB.

- **Brupass (XL) acheté dans l'APP SNCB** sur smartphone ou tablette.

COMMENT L'UTILISER ?

Choisissez le Brupass (XL) qui correspond le mieux à vos besoins pour vos voyages dans et autour de la Zone* Bruxelles, en train en 2^e classe avec correspondance* possible en tram, bus ou métro.

- **Brupass 1 Voyage / Brupass 10 voyages** : Valable pour un nombre illimité de trajets dans l'aire de validité Brupass, sans jamais en sortir, avec correspondance* possible entre SNCB, STIB, DE LIJN et TEC jusqu'à 60 minutes après la première validation.
- **Brupass XL 1 voyage / Brupass XL 10 voyages** : Valable pour un nombre illimité de trajets dans l'aire de validité Brupass XL, sans jamais en sortir, avec correspondance* possible entre SNCB, STIB, DE LIJN et TEC jusqu'à 60 minutes après la première validation.
- **Brupass 1 jour** : Valable pour un nombre illimité de trajets entre la première validation et l'interruption du service de chaque opérateur (SNCB , STIB , TEC, DE LIJN) dans l'aire de validité Brupass, sans jamais en sortir, avec correspondance* possible entre SNCB, STIB, DE LIJN et TEC.

Activation / correspondance avec Brupass (XL) sur MoBIB

N'oubliez pas de valider votre Brupass (XL) à un automate SNCB situé dans l'aire de validité du BRUPASS (XL) ou via l'application « SNCB MoBIB » avant de monter à bord du train (ou valider lors de chaque montée dans un véhicule STIB/TEC/De Lijn ou entrée en station STIB à un valideur ou lors de chaque changement de véhicule en correspondance*).

Un produit chargé sur votre Carte MoBIB* (Basic) peut être utilisé par plusieurs voyageurs à condition de voyager ensemble sur le même trajet. Le produit sera validé pour chaque voyageur.

Activation / correspondance avec Brupass (XL) dans l'app SNCB

Vous devez activer un trajet de votre Brupass (XL) avant de monter dans le véhicule. Pour l'activer, dans l'onglet 'Achats', sélectionnez l'onglet 'Actif' et choisissez le titre Brupass (XL) que vous voulez activer.

Sélectionnez ensuite le réseau sur lequel vous voyagez : SNCB (ou STIB, De Lijn, Tec) et confirmez votre choix. Un code QR sera alors généré. Il suffira de le présenter au personnel d'accompagnement si vous voyagez sur le réseau SNCB.

A noter que si vous voyagez sur le réseau de :

- la STIB : il est obligatoire d'activer une correspondance à chaque changement de véhicule de la Stib. C'est aussi le code QR du ticket qui vous permet d'ouvrir les portillons des stations de métro.
- TEC : pour activer votre Brupass (XL), appuyez d'abord sur le bouton « Scanner le QR code » et avec la caméra de votre smartphone, scannez le code QR du valideur à bord des véhicules. Il est obligatoire d'effectuer une correspondance à chaque changement de véhicule du TEC.
- De Lijn : Lors de l'activation du ticket, une fenêtre apparaîtra dans laquelle vous serez demandé de confirmer votre nom et prénom. Ceux-ci doivent correspondre à ceux indiqués sur vos documents d'identité pour que le ticket soit valide. Une fois confirmé ces informations, votre ticket est activé. Il est obligatoire d'effectuer une correspondance à chaque changement de véhicule de De Lijn.

Comment effectuer une correspondance ?

Avant d'embarquer dans le train / bus / tram / métro pour la suite de votre trajet, vous sélectionnez le ticket Brupass (XL) déjà actif (il se trouve dans l'onglet « actif) et appuyez sur « effectuer une correspondance », puis sélectionnez le réseau SNCB / TEC / STIB / De Lijn sur lequel vous effectuez votre correspondance.

Il est important de ne pas valider une correspondance avant d'avoir terminé le trajet pour lequel votre code QR actif est valable (attendez d'avoir quitté le véhicule ou la station de métro).

A QUEL PRIX ?

Prix forfaitaires. Voir Tarifs*.

ET LE REMBOURSEMENT ?

Pas remboursable.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

Brupass

Achetez un ticket « Zone Bruxelles – Zone Bruxelles » valable pour toute la journée en 1^e classe.

Brupass XL

Vous êtes déjà en possession de votre Brupass XL valable en 2^e classe.

Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be (nominatif), via l'app SNCB (nominatif) ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement* simple supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :

- en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
- le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^e classe.

Vous pouvez également acheter, au guichet ou à l'automate, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Dans l'aire de validité du Brupass (XL), aucun supplément n'est dû.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MoBIB?

- Brupass (XL) acheté aux automates et guichets SNCB : Voir fiche « Carte MoBIB* ».
- Brupass (XL) acheté dans l'APP SNCB : Identifiez-vous avec votre compte MySNCB depuis n'importe quel appareil.

QUE PERMET MON TICKET?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) dans l'aire de validité de votre Brupass (XL).
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé entre toutes les gares ou points d'arrêts appartenant à l'aire de validité du Brupass (XL). Vous pouvez emprunter autant de correspondances* que vous voulez pour autant qu'elles s'effectuent dans l'heure qui suit la 1^e activation (sauf pour Brupass (XL) 1 jour).

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui.

Si votre délai de correspondance* ou la durée de validité de votre Brupass (XL) est dépassé, vous pouvez activer* un autre voyage Brupass (XL) ou être en possession d'un autre titre de transport valable.

Si vous sortez de l'aire de validité de votre Brupass (XL), vous achetez un autre titre de transport valable à partir de la gare faisant partie de l'aire de validité de votre Brupass (XL) (soit Zone* Bruxelles pour le Brupass, soit la dernière gare de l'aire de validité de votre Brupass XL en direction de votre destination) vers votre destination finale.